



DEPARTEMENT DES LANDES

Nombre de Conseillers en exercice : 23

(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL) : 22

COMMUNE DE TARTAS

Nombre de présents : 18

ARRONDISSEMENT DE DAX

Nombre de votants : 20

Date de convocation : 04/08/2016

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 10 août 2016**

--- o0o ---

L'an deux mille seize, le dix août, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUERES, LAMOTHE, Mme DEGOS, MM. DUBOS, MARSAN, Mme BRUGAT, M. DUCASSE, Mme DARGELASSE, MM. LAFOURCADE (a procuration pour Mme COURROS), BRUEY, Mmes ULMANN, DUBOIS-MAURY M. GAILLARDET (a procuration pour M. DUBUN), GOSSELIN, Mmes GARRIDO, THIEBLIN, M. TAUZIA, Mme DAUGREILH.

Etaient excusés : Mme COURROS (a donné procuration à M. LAFOURCADE), M. DUBUN (a donné procuration à M. GAILLARDET).

Etaient absents non excusés : Mme CHAPUIS, M. DUPLA.

Un scrutin a eu lieu, Mme DARGELASSE Noémie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire.

Séance E

Délibération n°1

DELIBERATION

Rapporteur : M. le Maire

Objet : Ville de TARTAS – Travaux Aménagement locaux Mairie et Accessibilité

Par différentes délibérations de 2013 à 2016, notre assemblée s'est prononcée favorablement pour la réalisation de travaux sur la Mairie, principalement liés à l'accessibilité des usagers et des locaux du personnel.

Après différentes réunions de la commission des travaux et études des services municipaux il a été décidé d'adhérer à la mission d'accompagnement du Centre de Gestion des Landes dans le cadre du Fonds d'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique.

Des réunions de travail ont été organisées avec les agents travaillant sur site, et le CHSCT de la commune a donné un avis favorable en date du 25 novembre 2015. Fin juin un dossier technique a été déposé auprès des services du Centre de Gestion.

Plus globalement, les estimations de l'ensemble des travaux des locaux Mairie portent désormais sur un montant estimé de **597 400 € HT**, hors honoraires, dont un peu plus de 302 000 € HT de mises aux normes accessibilité, et le génie climatique plomberie environ 184 000 € HT.

La mission du Cabinet Bousquet a permis de finaliser ainsi les contraintes techniques et réglementaires.

Puis c'est par délibération du 5 avril 2016 AP/CP qu'a été confirmée la concrétisation de cette opération sur 2016 et 2017, avec une première inscription de crédits ; une partie du financement étant couverte par un fonds de concours de la CCPT de 92 000 € et une subvention du FIPFIP d'environ 100 000 €.

Néanmoins, ce projet important tant financièrement que nécessaire de par les mises aux normes rendues obligatoires en matière d'accessibilité, mais aussi pour le bien-être des agents travaillant en mairie, a incité la commune à rechercher des aides financières complémentaires.

.../...



A ce titre, courant juin 2016, le Préfet des Landes a confirmé à la commune une subvention au titre du fonds de soutien à l'investissement public local. Ainsi, sur la subvention au titre du FSIPL, un montant de **225 000 €** est destiné aux travaux Mairie Accessibilité. De plus, le dossier éligible au titre du FIPHFP permet de prétendre à un montant de **150 000 €** d'aide et non de 100 000 €. Ainsi, sur 2017 et 2018, les aides précitées pourront être inscrites pour compléter le financement de ce projet.

Aussi, il est proposé à notre assemblée :

De transmettre les pièces complémentaires au Centre de gestion pour la constitution définitive du dossier à déposer auprès du FIPHFP

D'autoriser M. le Maire à signer les avenants avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.

D'autoriser M. le Maire à lancer les procédures de commande publique et d'acquitter les honoraires liés à ce projet.

Après en avoir délibéré

Oui l'exposé du rapporteur

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité

DONNE un avis favorable pour transmettre les pièces complémentaires au Centre de gestion pour la constitution définitive du dossier à déposer auprès du FIPHFP.

AUTORISE M. le Maire à signer les avenants avec l'équipe de maîtrise d'œuvre.

AUTORISE M. le Maire à lancer les procédures de commande publique et d'acquitter les honoraires liés à ce projet.

Délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

 Le Maire,
Jean-François BROQUÈRES